

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS 23-24

I. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Nom EAFC : EAFC Vielsalm-Stavelot-Manhay

Direction : Vinciane Morovich

Adresse : Rue des Chasseurs Ardennais 1A, 6690 Vielsalm

Site Web : <https://www.eafc-vms.com>

II. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Le PAE (plan d'accompagnement des étudiants) a été élaboré par

La direction et le référent Mme Godart Fabienne

2. Le nombre de périodes octroyées à l'établissement pour le déploiement du PAE est 100 périodes A

3. Nombre éventuel de périodes supplémentaires à celles octroyées pour le déploiement du dispositif :

Organisation d'une formation initiation aux logiciels : 60 périodes B(22-23)

Remédiation en mathématique : 24 périodes(22-23)

4. Les objectifs du PAE à atteindre sont :

→ établir un relevé des difficultés et ressources des étudiants visées par le plan au niveau institutionnel, principalement dans les sections certifiantes, afin de permettre aux étudiants d'atteindre les acquis d'apprentissage degré seuil des différentes unités de formation de leur parcours au sein de notre établissement,

Et prise en compte des besoins spécifiques des étudiants dans leur parcours de formation (inclusif)

Les objectifs convergent vers une aide global de l'étudiant pour finaliser sa formation et trouver le plus rapidement possible un emploi.

III. INFORMATIONS RELATIVES A LA COMMUNICATION DU PAE

Le PAE est inscrit dans le ROI de l'établissement, l'étudiant est informé de la disponibilité de celui-ci via son reçu d'inscription (ENORA)

→ joindre le ROI de l'établissement (format Word ou PDF)

Les étudiants sont-ils avertis de l'existence d'un PAE par un/d'autres canaux ? Si oui, de quelle(s) façon(s) : [affichage ROI / mise en ligne ROI / distribution systématique du ROI / distribution ROI sur demande / organisation information sur PAE / autre]

Le PAE est inscrit dans le ROI , accessible en ligne ou sur demande et affiché à la valve.

Il est présenté à l'inscription et en classe avec horaire distribué.

Une communication spécifique aux équipes administratives et pédagogiques est-elle prévue ? Si oui, de quelle façon ?

La communication aux équipes est prévue : secrétariat réunion d'équipe

Chargés de cours : assemblée générale de rentrée.

IV. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAE

1. Les actions mises en œuvre par l'établissement dans le cadre du PAE sont :

Pour les étudiants :

Avant la formation :

Des séances d'information sont organisées, en présence des professeurs concernés, pour accueillir et informer les étudiants sur l'organisation modulaire des cours et les attentes dans les formations (évaluations,...), les stages, les débouchés, le PAE, la VA, l'inclusif.

Inscription/Admission :

Informations par le secrétariat

Suivi pédagogique :

Référent PAE.

Formations (méthode de travail, informatique, français écrit et oral)

Entretien individuel ou collectif

Remédiation par les chargés de cours (quelques périodes)

Etablissement d'un contrat pédagogique (professeurs/étudiants) : Fiche UE + grille d'évaluation

Proposition d'aide externe adaptée si nécessaire (logopède,..., service pôle territorial, cefo pour réorientation professionnelle,..)

Les professeurs ou membres de l'équipe éducative peuvent contacter les étudiants qui éprouvent des difficultés, s'absentent,afin de proposer l'aide du référent et éviter le décrochage ou une sortie négative.

Construction et utilisation d'un portfolio qui suivra l'étudiant tout au long de sa formation.

Construction d'un test de positionnement (math-français-numérique) afin d'analyser le niveau des compétences et remédier si besoin.

Mise à disposition de matériel informatique

Mise en place d'un système de tutorat entre les étudiants

Election d'un délégué de classe

Possibilité de dédoubler certains cours pratiques

Mise en place de conseils des études « exceptionnels »

Accompagnement psycho-social :

Proposer un soutien psychosocial : espace de parole

Réorientation des étudiants vers des professionnels externes pouvant répondre à différents besoins ou demandes des étudiants (logopède, psychologue, ergothérapeute, ...)

Sanction des études :

Mise en place d'un système de rattrapage avant le conseil des études (suite à une absence ou un AA non acquis)

Mise en place des conseils des études, ils sont organisés en fin de module ou à la demande et de manière élargie si possible (les professeurs de l'UE additionné des autres professeurs de la section) afin que chaque chargé de cours puissent se nourrir des informations et intervenir si besoin.

Le référent est convié aux conseils des études ou un rapport lui est communiqué si le conseil des études en fait la demande.

Pour les enseignants

Présentation du plan, formation via le pôle territorial : Sensibiliser (observer, trouver des solutions, en référer au référent,...) l'ensemble des chargés de cours au travers d'une formation

2. Les moyens mis en œuvre par votre établissement dans le cadre du PAE sont :

- Organisation de réunions de conseil des études
- Utilisation des heures d'autonomie par les professeurs pour de la remédiation collective
- Possibilité d'octroyer, aux professeurs qui en font la demande, des périodes de suivi pédagogique
- Réorientation des étudiants vers des personnes relais pouvant répondre à différents besoins ou demandes des étudiants (logopède, psychologue, ergothérapeute, ...)
- Recours à un conseiller à la formation (CEFO) en cas de sortie anticipée de l'étudiant.
- **Utilisation de périodes supplémentaires**

La taille de l'établissement ne permet pas de dégager plus de périodes que celles octroyées par le décret.

Seule une formation en informatique de base et un peu plus avancée est ajoutée.

En 22-23 un module de math a été organisé.

- Organisation de périodes de suivi pédagogique

Un plan d'action avec horaire est diffusé aux étudiants en début d'année comprenant un espace de parole, aide à la méthode de travail, à la maîtrise de l'informatique de base, au français (orthographe, oral).

Le solde des périodes est diffusée aux enseignants, ils font la demande de périodes en fonction des besoins jusqu'à épuisement de ces périodes.

L'organisation est modifiée tous les deux ans car les formations qualifiantes sont essentiellement finalisées sur deux ans.

La valorisation des acquis :

- Cette possibilité est activée, visible en ligne, à la valve et l'information est également donnée à l'inscription.
- **Le recours à des personnes-relais issues des pôles territoriaux**

Une personne-relais (Mme Renaud) est mise en relation avec notre référent et viendra faire une formation de sensibilisation auprès de chargés de cours (observer, détecter le type de difficultés,...)
Elle partagera son outil diagnostique avec le référent.

3. Les conditions sanitaires liées à la crise de la Covid-19 ont-elles impliqué la mise en œuvre d'actions particulières dans le cadre du PAE ?

- mise en place d'une plateforme avec explications de son utilisation aux enseignants, puis des enseignants vers les étudiants. Elle permet d'aider les étudiants à distance, d'organiser du Co modale, de mettre en place de la remédiation en dehors des périodes de cours, d'échanger entre professeur-étudiants, étudiants-étudiants, d'avoir accès à office 365 via l'établissement gratuitement.
- Mise en place d'un prêt de matériel informatique pour les étudiants

V. INFORMATIONS SUR LA/LES PERSONNE(S) DE RÉFÉRENCE DU PAE

Nom	Fonction
Fabienne Godart	Chargée de cours et référente PAE et Inclusif

VI. COORDINATION DES ACTIONS MISES EN OEUVRE PAR L'ETABLISSEMENT AFIN DE REALISER LE PLAN

- Les différentes actions (information, guidance, remédiation, écoute active, ...) mises en place par les professeurs, le secrétariat ou la direction seront reprises dans un fichier au nom de l'étudiant. Chaque membre de l'équipe notera ses différentes actions et/ou interventions auprès de l'étudiant afin de recenser toutes les actions entreprises. Cela permettra à l'équipe et au référent PAE d'avoir une vue d'ensemble des actions entreprises et d'ajuster certaines actions dans le but d'améliorer l'accompagnement de l'étudiant. (en construction)

Chaque professeur aura accès aux fichiers des étudiants qu'il a en cours. La direction et le référent PAE auront accès à l'ensemble des fichiers « étudiants ».

- Des réunions peuvent être organisées à la demande avec le référent PAE
- Lors de l'assemblée générale, un feedback sera fait afin d'améliorer la mise en œuvre du PAE.

VII. COHERENCE DES ACTIONS MISES EN OEUVRE PAR RAPPORT AUX MOYENS DISPONIBLES ET AUX OBJECTIFS POURSUIVIS

L'école utilise ses différents moyens (dotation, périodes de cours, matériel informatique, compétences de l'équipe éducative) pour mettre en place ces différentes actions mentionnées ci-dessus avec pour objectifs :

- un accompagnement individuel et global de l'étudiant dans sa formation
- une réponse au besoin du marché de l'emploi en ayant une certaine maîtrise de la langue française et de l'outil informatique

L'école centre principalement ses actions pour le PAE vers les formations certifiantes

VIII. INFORMATIONS SUR L'AJUSTEMENT ET L'ÉVALUATION DU PAE

1. **Les intervenants dans le cadre du PAE sont :** [direction / direction adjointe / membre du perso administratif / chargé de cours / éducateur / conseiller à la formation / étudiant / autre]

La Direction, le référent, les membres du personnel administratif , les chargés de cours ajusteront le PAE grâce au feedback en assemblée générale.

2. **Les étudiants pourront donner leur avis et leurs idées au travers d'une enquête anonyme en fin de parcours.**

3. **L'établissement évalue en interne le PAE :**
[le tout sur base d'observations et de données prélevées]

A quelle fréquence ? [chaque année / tous les 2 ans / tous les 3 ans / en cas de besoin / autre] **(A développer)**

Un questionnaire distribué fin de deuxième année aux étudiants et aux professeurs aidera à évaluer le PAE et le réajuster si nécessaire

Le PAE est débriefé chaque année entre direction et référent.

Chaque année après le feedback enseignants, tous les deux ans après le feedback des étudiants.

Si une action supplémentaire devait répondre à un besoin constaté, l'équipe réfléchira à l'implémenter dès que possible.

**4. Sur base de cette évaluation, un ajustement du PAE est-il prévu ?
Si oui, sur quoi portera l'ajustement ?**

Oui, il portera principalement sur les actions mises en places pour le PAE et la mise en place de nouvelles actions si nécessaire mise en lumière par une enquête de satisfaction auprès des étudiants et aux retours des équipes pédagogique et administrative.

IX. Pour validation

[La direction, le(s) personne(s) de référence]

La Direction

Le référent

Approuvé par _____

Date _____

Approuvé par _____

Date _____



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Signature



EAFC
VIELSALM - STAVELOT
MANHAY

Signature
